



## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 23 mars 2023**

L'An Deux Mil Vingt-Trois, le vingt-trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Varacieux, dûment convoqué le dix-sept mars deux mil vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Denis CHEVALLIER, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 13**

Présents : Denis CHEVALLIER, André ROJAT, Jean Pierre DETROYAT, Thierry NICOU, Sandrine MARGAILLAN, Lionel AVIT, Sébastien CALLET, Jocelyne COTTE, Christian FERROUILLAT, Véronique GERMAIN, Emmanuel NICOU, Justine REY, Cédric VEYRET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Thierry RUF donne procuration à Sandrine MARGAILLAN  
Sylvie SEYSSEL donne procuration à Jean-Pierre DETROYAT

**Nombre de votants : 15**

Secrétaire de séance : Justine REY

### **Ordre du jour :**

1. Approbation PV conseil du 15 février 2023
2. Délibérations pour approbation du compte de gestion et du compte administratif
3. Délibération pour vote du budget primitif 2023
4. Délibération pour application de la fongibilité des crédits en M57
5. Délibération pour autoriser M. Le Maire à faire une demande de subvention au titre de la DSIL
6. Etude du contrat agent école
7. Délibération pour demandes de subventions associations
8. Délibération pour cession parcelles zone artisanale de Champ Moyet à la commune
9. Délibération pour rétrocession parcelle de la propriété Carrobourg à la commune
10. Délibération pour numérotation Espace Père Bleu
11. Décision pour passage du rallye de Saint-Marcellin
12. Urbanisme
13. Questions diverses

Ouverture de la séance du Conseil Municipal du 23 Mars 2023 à 19h00.

### **Quatre points sont rajoutés à l'ordre du jour :**

M. le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter quatre points à l'ordre du jour :

- Délibération pour affectation du résultat
- Délibération pour autoriser M. Le maire à signer l'offre de prêt

Mairie de Varacieux – Place du 19 Mars 1962 – 38470 VARACIEUX

Tel : 04.76.64.22.29 E-mail : varacieux@mairie-varacieux.fr



- Délibération pour révision du loyer du logement communal
- Délibération pour attribution d'une numérotation 956 Route de la Combe du Lin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces ajouts à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

### **1. Approbation PV du 15 février 2023**

Le PV du conseil municipal du 15 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Délibérations pour approbation du compte de gestion et du compte administratif**

André ROJAT, Adjoint en charge des Finances, présente le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré :

- le conseil vote le compte de gestion à l'unanimité.
- après retrait de M. Le Maire, le conseil vote le compte administratif à l'unanimité.

### **3. Délibération pour affectation du résultat**

Les comptes font apparaître un résultat de fonctionnement positif de 173 683.70€. Après en avoir délibéré, le conseil décide d'affecter 173 683.70 € de ce résultat en section d'investissement.

Délibération prise à l'unanimité.

### **4. Délibération pour vote du budget primitif 2023**

André ROJAT, Adjoint aux finances, expose les différentes dépenses et recettes d'investissement et de fonctionnement prévues en 2023.

Ainsi, le budget s'équilibre avec 693 983,20 € en dépenses et en recettes de fonctionnement, et 878 913,47 € en dépenses et en recettes d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget primitif 2023 à l'unanimité.

### **5. Délibération pour application de la fongibilité des crédits en M57**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits, dont notamment la possibilité d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

M. le Maire rappelle que ces mouvements de crédits feront l'objet d'un compte rendu lors du conseil municipal suivant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.



## **6. Délibération pour demande de subvention au titre de la DSIL 2023 dans le cadre de la rénovation de l'Espace Père Bleu**

Monsieur le Maire expose que le projet de rénovation de L'Espace Père Bleu est susceptible d'être éligible à une subvention au titre de la dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et qu'une délibération doit être prise afin de l'autoriser à déposer ce dossier de demande de dotation.

Les devis sont en cours de réception.

Délibération prise à l'unanimité.

## **7 Etude du contrat agent école**

Le contrat de Mme SIMIEN-BARON va être revu suite au retour de Mme CHAMPON afin de prendre en compte les besoins du temps scolaire et périscolaire.

## **8. Délibération pour demande de subvention de l'association ADMR**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été transmise par l'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural afin de pouvoir continuer ses activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 900 euros cette année.

Délibération votée à l'unanimité.

## **9. Délibération pour demande de subvention du Rugby Club de Varacieux**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association RCV a formulé une demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 3500 € pour l'année 2023.

## **10. Délibération pour demande de subvention de l'association Animal Connection**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Animal Connection a formulé une demande de subvention afin de pérenniser ses actions en faveur des animaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 7 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions, de ne pas attribuer de subvention pour l'Association Animal Connection en 2023.

## **11. Délibération pour demande de subvention de l'association Mise en Troupe**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été transmise par l'association Mise en Troupe pour un projet de mise en scène d'un spectacle sur la noix à destination de tout public

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 8 voix pour, 6 abstentions et 1 voix contre d'attribuer une subvention d'un montant de 200 euros à cette association.

## **12. Délibération pour cession de parcelles de la zone artisanale de Champ Moyet à la commune**

Monsieur Le Maire indique qu'un courriel a été transmis concernant le lotissement « Le Cordier », situé dans la zone artisanale de la commune, Monsieur Michel JOURDAN serait d'accord pour céder les parcelles suivantes à la Commune de VARACIEUX moyennant le prix de 1 € symbolique :

C n° 837 d'une superficie de 2094 m<sup>2</sup>

C n° 848 (hors alignement) d'une superficie de 85 m<sup>2</sup>

C n° 849 (hors alignement) d'une superficie de 47 m<sup>2</sup>

C n° 845 (Hors lotissement) d'une superficie de 4 m<sup>2</sup>



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à cette proposition.

### **13. Délibération pour rétrocession parcelle de la propriété Carrobourg à la commune**

M. DETROYAT indique qu'une bande de terrain cadastré B 1379 a été cédée à la commune par la famille Carrobourg il y a plusieurs années mais que les démarches pour régulariser la situation n'ont pas été menées jusqu'à leur terme.

M. Le Maire précise que la régularisation interviendrait pour le prix de l'euro symbolique et qu'il ne resterait, à la charge de la commune, que le coût des frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider cette proposition.

### **14. Délibération pour numérotation Espace Père Bleu**

M. Le Maire indique que l'Espace Père Bleu n'a pas de numérotation propre mais que le local technique adjacent dispose du numéro 80 Route de la Vieille Eglise.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de ne pas numéroter l'Espace Père Bleu, mais de conserver la numérotation 80 Route de la Vieille Eglise pour l'ensemble du bâtiment en déplaçant le numéro afin qu'il soit visible de tous.

### **15. Délibération pour attribution d'une numérotation 956 Route de la Combe du Lin**

Route de la Combe du Lin – Mme CHEVALLIER Oriane : N° 956

Délibération votée à l'unanimité

### **16. Délibération pour autorisation donnée à M. Le Maire et M. l'adjoint aux finances pour négocier et signer l'offre de prêt bancaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de recourir à un emprunt bancaire pour financer les travaux budgétisés.

Une demande de financement a été faite auprès du Crédit Agricole Centre Est.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser M. Le Maire et M. l'Adjoint aux finances à négocier et signer l'offre de prêt.

### **17. Délibération pour révision loyer du logement communal**

Monsieur le Maire explique au conseil que les loyers sont révisibles chaque année.

La revalorisation des loyers intervient, comme indiqué sur le bail, en fonction de la variation de l'indice de revalorisation des loyers (IRL 1<sup>er</sup> Trimestre pour le logement communal).

M. Le Maire précise que l'article 12 de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 sur le pouvoir d'achat prévoit que la revalorisation des loyers soit plafonnée à 3,5 % jusqu'au mois de juillet 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer une revalorisation du loyer de 3.5 % à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

### **18. Passage du Rallye sur la commune**

Le conseil donne son accord pour le passage du rallye de Saint-Marcellin sur la commune le 30 juin 2023 et le 1<sup>er</sup> juillet 2023.



## **19. Urbanisme**

- DP PROVENZANO Romain : mur de soutènement : accordée
  - DP HERNANDEZ Mathilde : construction d'une piscine : en cours d'instruction
- M. DETROYAT indique que M. et Mme CARROBOURG ont déposé une déclaration préalable pour le changement des tuiles de leur toiture mais qu'il est actuellement difficile d'avoir des tuiles de couleur rouge et qu'on leur propose des tuiles plus foncées. Le conseil valide à l'unanimité moins une abstention la couleur des tuiles.
- La signature de la vente de la famille Vion à la commune a eu lieu le 21 mars 2023.
  - M. DETROYAT rappelle les dispositions concernant la distance d'implantation d'un puits perdu qui est de 3 mètres par rapport à la limite de propriété suite à un problème rencontré Chemin de la Perrolat.
  - M. DETROYAT indique que les élus vont prochainement prendre connaissance du PADD préluce du PLUi

## **20. Questions diverses**

- La SMVIC demande aux communes si elles seraient d'accord pour distribuer le Mag Intercommunal 3 à 4 fois par an, la commune répond par la négative.
- Demande de DETR : des pièces complémentaires doivent être transmises.
- Une rencontre a eu lieu avec M. CHEVALLIER concernant la vente de son terrain.
- Un webinaire concernant le plan communal de sauvegarde est programmé le 27 mars. La mairie sera fermée le temps du webinaire.
- Conseiller numérique : une réunion va avoir lieu à Saint-Vérand.
- 2 correspondants Incendie et secours ont été nommés : M. DETROYAT et M. NICLOUD.
- Les travaux d'assainissement vers l'ancienne laiterie sont programmés. Les locataires devraient arriver au 1<sup>er</sup> mai 2023.
- La famille GENTE a transmis un courrier à la commune.
- Le Club de la Bonne Entente remercie la commune pour la subvention octroyée.
- La mission locale sera reçue en mairie le 19 avril prochain.
- La formation HACCP (formation dans le domaine de l'hygiène alimentaire) a été suivie par les agents le 15 mars 2023.
- Un atelier de réflexion « Jeunesse » et « Ludotour » est programmé le 4 mai à 9h30
- Le Comité restreint CISPD bassin de vie de Vinay se réunit le 6 avril prochain.
- EVF intervient à l'école la première semaine des vacances d'avril
- Mme MARGAILLAN indique que le conseil des enfants présente le projet aire de jeux la semaine prochaine à l'école.
- Mme MARGAILLAN indique que le conseil d'école a eu lieu le 16 mars

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

PROCHAIN CONSEIL : Jeudi 27 avril 2023 à 19h00

Le Secrétaire

Le Maire

